

Du pôle citoyenneté au Service de défense et de sécurité académique

Le 29 janvier 2025, un nouveau service voit le jour dans chaque académie : le Service de défense et de sécurité académique (SDSA). Son objectif est clair : mieux protéger les élèves, les personnels et les établissements, en regroupant au sein d'une même structure l'ensemble des missions liées à la sécurité.

Pourquoi ce nouveau service ? Renforcer notre organisation et gagner en réactivité

Malgré les avancées importantes de ces dernières années, les chiffres de 2024-2025 rappellent l'ampleur des enjeux :

- 1 205 faits signalés, soit presque le double de l'année précédente
- 70 % d'atteintes aux personnes
- Une hausse notable des signalements de harcèlement scolaire
- Une cybermenace en nette progression (+30 %)
- Des PPMS encore incomplets dans plusieurs établissements

Ces constats, partagés au niveau national, soulignent la nécessité d'une réponse encore plus structurée.

Un service nouveau... mais inscrit dans la continuité

Le SDSA prolonge les actions du carré régalien et du pôle citoyenneté, tout en offrant une organisation plus lisible et mieux adaptée aux défis actuels. Ses missions couvrent l'ensemble des enjeux de sécurité :

- Repérer, alerter, traiter et suivre les incidents
- Défendre les valeurs de la République et lutter contre toutes les formes de radicalisation ou de dérives
- Former et accompagner les établissements dans la gestion de crise
- Déployer les plans de sécurité et protéger les personnes comme les biens
- Mettre en œuvre la stratégie ministérielle de sécurité numérique
- Garantir la protection du secret de la défense nationale

Placée sous l'autorité du recteur, la direction du SDSA est assurée par la directrice de cabinet, qui coordonne également l'action opérationnelle.

Une dynamique collective renforcée

Les réunions hebdomadaires pilotées par la directrice de cabinet se poursuivent. Le carré régalien continue de jouer un rôle central, permettant de croiser les expertises et d'assurer le suivi des situations les plus sensibles.

Le SDSA apporte une nouvelle cohérence à cet ensemble en pilotant la feuille de route annuelle et les priorités académiques.

Le déploiement des pôles citoyenneté dans les bassins d'éducation et les unités éducatives se poursuit, afin de garantir des réponses au plus près du terrain.

Et, comme toujours, le bulletin bimestriel CarréGua reste à vos côtés pour vous informer et vous accompagner.



RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité



Des numéros de prévention, pour faciliter les orientations et les prises en charge rapides face à des situations de souffrance, sont mis à disposition :

- Le **3114** : numéro vert de prévention suicide (le **15** numéro à privilégier dans une situation d'urgence)
- Le **119** : Enfance maltraitée
- Le **3018** : Prévention et lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement
- Le **114** réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques ou via l'application "**Urgence 114** "

LES MISSIONS PRIORITAIRES DU SDSA

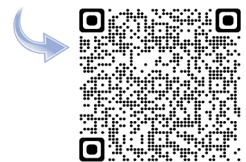
1. **Sécurité – Gestion de crise – Climat scolaire** : Former les personnels aux gestes de prévention, aux procédures PPMS et à l'usage des plateformes de signalement. Déployer les actions du *Plan Tranquillité scolaire* : sécurisation des abords des établissements, vigilance face aux violences, coopération avec les forces de l'ordre. Appliquer les protocoles académiques en matière d'exclusion, de médiation et de réponses éducatives.
2. **Harcèlement** : Généraliser la labellisation PHARE niveau 1, avec un objectif de passage au niveau 2 dès 2025–2026. Intégrer une stratégie académique de prévention dans 100 % des projets d'école et d'établissement. Renforcer la formation continue des personnels et des équipes ressources.
3. **Valeurs de la République** : Poursuivre la formation de tous les personnels aux valeurs de la République et à la laïcité, dans le cadre du PRAF. Valoriser les équipes référentes et les projets éducatifs menés dans ce domaine. Traiter systématiquement les contestations d'enseignement et les atteintes racistes, xénophobes, sexistes ou homophobes.
4. **Accompagnement des personnels victimes** : Assurer le traitement complet des demandes de protection fonctionnelle (administratif, juridique, social et psychologique). Créer un guichet unique interservices et renforcer la professionnalisation des écoutants. Garantir une information claire et transparente aux agents concernés.
5. **Sécurité numérique** : Anticiper l'évolution du cadre réglementaire et sensibiliser les personnels. Organiser un exercice académique de cybersécurité. Intégrer la formation à la cybersécurité dans les parcours initial et continu.

Bilan des demandes de protections fonctionnelles année scolaire 2024-2025


87 demandes de protections fonctionnelles (autant qu'en 2023-2024)

- 44 demandes émanent de personnels du 1er degré (contre 45 en 2023-2024)
- 30 demandes émanent de personnels du 2nd degré (contre 32 en 2023-2024)
- 13 demandes émanent de personnels ATSS (contre 10 en 2023-2024)

Accédez à l'espace de protection fonctionnelle




Bilan des 4 domaines du Carré régalien sur la période année scolaire 2024-2025



VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

37 situations ont été signalées.
(contre 33 en 2023-2024)




RADICALISATION

Pas de situation constatée.
(comme en 2023-2024)

1 205 FAITS SAISIS


à partir de l'application
Faits établissements, la plateforme 3018,
NAH et autres canaux

contre 673 FAITS SAISIS
en 2023-2024



HARCÈLEMENT

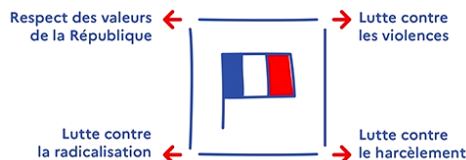
259 situations ont été signalées.
(contre 178 en 2023-2024)



VIOLENCES

909 faits de violences ont été signalés.
(contre 462 en 2023-2024)

Attention !
Un même fait peut être qualifié sur plusieurs piliers du Carré régalien



Dans chacun de ces domaines, une équipe dédiée assure un suivi attentif des signalements et apporte une réponse rapide à toute amorce de conflit.

>>> Pour saisir l'équipe du carré régalien : carré-regalien@ac-guadeloupe.fr



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Directeur de publication : Gabriele FIONI, Recteur de région académique

Directrice de rédaction : Kwakay BRIDE, Directrice de cabinet du recteur, coordonnatrice du Carré régalien

Comité de rédaction : Valérie ARICIQUE, Conseillère Technique service social, Gladys TAUPE, Responsable académique harcèlement scolaire, Olivier BROUTIN, IA-IPR Histoire-Géographie - Équipe académique Valeurs de la République, Nayanka SALONDY, Chargée de communication, Mariette DINO, Responsable du pôle administration générale SEIDN, Dominique POULLET, Conseillère Technique Établissements et Vie Scolaire, Gwladys RICHARD, Conseillère Technique Sécurité - Responsable des EMS, Yannick MARSIN, Directrice des Affaires Juridiques.

Maquette : Service communication **Création identité graphique** : webdesigner DSI

En savoir plus > [Carré régalien](#) | [Région académique Guadeloupe \(ac-guadeloupe.fr\)](#)

Suivez l'actualité de la région académique

 [@AcGuadeloupe](#)  [@AcGuadeloupe](#)

